

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes de La Région de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BÉGUIER, Maire.

Étaient présents : MM. BÉGUIER- Mme LEGRAND- MM. HAIRAUT- DIEHL - Mme MARSAULT – M. RENGEARD – Mme DA SILVA – M.PUAUD – M. ARNAULT – Mmes CHEDOZEAU – POUVREAU –Mmes GROSDENIER – KOLBACH – M.SICAULT – Mme COUTURIER –Mme JOUBERT – M.BEAU.

Étaient représentés : M.PARADOT par M.BÉGUIER - M.DUFOUR par Mme COUTURIER.

Secrétaires de séance : Mme GROSDENIER

Date de la convocation : 06/05/2014

Date de l'affichage de la convocation : 06/05/2014

PRESENTATION DES REGLES BUDGETAIRES PAR MONSIEUR BELIN, ANCIEN RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur BELIN, ancien adjoint chargé des finances et ancien receveur municipal présente le budget 2014.

I. LE BUDGET

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ Les Dépenses

Dépenses totales 1 916 750,09€ (y compris les 306 000€ de virement à la section d'investissement)

1. *Charges à caractère général*

Le fonctionnement courant (électricité-combustibles-eau/assainissement-carburants-alimentation, cantine, divers fournitures, voirie, bâtiments, matériel, assurances, fêtes et cérémonies, téléphone, affranchissement...)

Articles principaux de plus de 10 000€ :

Electricité	38 000€
Combustibles	26 000€ + 15 000€ chaufferie bois prestation services
Alimentation	67 000€
Petit équipement	13 500€
Location Pôle petite enfance	12 000€
Entretien bâtiments	24 000€
Entretien voirie	35 000€

Entretien matériel	13 000€
Maintenance (informatique, photocopieur, alarme, redevance éclairage publique...)	21 500€
Fêtes et cérémonies	19 000€
Total chapitre	383 400€

2. Frais de personnel

Charges comprises, cotisations CNFPT, assurances personnel et organismes sociaux
Total chapitre 748 200€

3. Autres charges de gestion courante

Principaux articles :

Indemnités élus	66 200€
Participation dépenses SIVOS	130 000€
Subventions	25 000€
Autres charges (fonds de roulement)	68 000€
Total du chapitre	307 500€

4. Charges financières

Intérêts des emprunts 54 000€

5. Dépenses imprévues

Fonds de roulement 106 695,09€

6. Virement à la section d'investissement

306 000€

B. Les recettes

recettes totales 1 916 750,09€ y compris l'excédent de fonctionnement 2013 reporté soit 352 174,09€

1. Produits des services

Garderie	20 000€
Cantine	72 000€
Total chapitre	92 000€

2. Impôts et taxes

Taxe foncière-habitation et CFE	487 853€
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	34 165€

Taxe sur les surfaces commerciales	35 859€
Taxe additionnelle droits de mutation	23 000€
Total du chapitre	589 511€

3. Dotations et participations

Dotation globale de fonctionnement	343 000€	Notifié 333 655€
Dotation solidarité rurale	152 500€	Notifié 148 954€
Dotation nationale péréquation	60 000€	Notifié 57 887€
Participation du SIVOS	108 000€	
Participation contrat aidé	25 000€	
Attribution fonds départemental Taxe professionnelle	33 000€	
Compensation état exonération taxe habitation	40 244€	
Totalité du chapitre	799 986€	

4. Revenus des immeubles

29 000€

5. Produits exceptionnels (remboursement frais formation et divers)

16 000€

6. Atténuation de charges (remboursement arrêt maladie/assurances)

35 100€

7. Excédent reporté

352 174,09€

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Les Dépenses

Dépenses totales 849 958,95€

Déficit investissement reporté	10 165,45€
Dépenses imprévues	38 528,00€
Remboursement capital des emprunts (court terme 115 000)	200 500,00€
Dépenses à affecter	100 000,00€
Différents programmes	491 352,50€

Détail des programmes

Programmes	Budget (y compris reports)	Réalisé		Recettes
Valorisation bords Dive	2 383,40€	0,00€		
Restructuration école	60 834,17€	46 008,52€	terminé	31 000€ subv
Eclairage public	31 604,45€	494,11€	En cours	13 647,90€ sub
Travaux voirie Rue Vallée	4 754,70€	3 857,10€	terminés	
Bâtiments modulaires	1 411,30€	322,92€	En cours	
Salle des fêtes	15 003,05€	0,00€	Travaux réalisés	
Accessibilité espaces publics	75 475,00€	0,00€	DETR déposée	46 063€ subv
Bâtiment Av. de la Gare	13 000,00€	0,00€	En cours	
Participation voirie SIPEA	70 000,00€	0,00€		
Cour école	60 000,00€	0,00€	À l'étude	60 000€ emp
Borne électrique	15 338,00€	0,00€	En cours	11 542€ subv
Acquisition camion-broyeur	50 000,00€	0,00€	En cours	
Travaux divers voirie	42 232,03€	38 338,76€	En cours	9 333€ subv
Travaux bâtiment	13 028,07€	6 124,80€	En cours	
Acquisition matériel	36 287,99€	10 782,50€	En cours	2 900€ subv

B/Les Recettes

Total des recettes 849 958,95€

FCTVA	147 650€
-------	----------

Taxe d'aménagement	2 258€
Affectation du résultat	208 136,03€
Différents programmes	174 485,92€

II. Prélèvement pour dépenses investissement- Affectation du résultat - excédent/déficit

A. Prélèvement dépenses investissement

Montant du prélèvement : 306 000€

Le budget prévisionnel permet de transférer à la section investissement 306 000€ afin de procéder au remboursement du capital des emprunts (85 000€) et à autofinancer des programmes d'investissement (221 000€).

B. Affectation du résultat

A la fin de l'exercice il est déterminé exactement le besoin de la section d'investissement au vu des dépenses et recettes réalisées et des dépenses et recettes restant à réaliser.

Fin 2013

Recettes réelles : 586 727,67€

Dépenses réelles : 528 070,23€

Fin 2012 déficit investissement de 68 822,39€

D'où résultat comptable de clôture de 2013 déficitaire de 10 165,45€

Restes à réaliser au 31/12/2013

Recettes 151 443,92€

Dépenses 349 414,50€

Soit un solde négatif de 197 970,58€

Besoin de financement de 208 186,63€ (10 165,45 + 197 970,58)

Proche du prévisionnel qui était de 212 000€ en 2013

C. Excédents ou déficit

Excédent de fonctionnement 2013

Recettes : 1 622 253,49€

Dépenses : 1 365 827,51€

Soit excédent de l'année de 256 425,98€

+ excédent reporté de 2012 de 303 884,14€ ce qui fait 560 310,12€

Moins le besoin de la section d'investissement de 208 186,83€ soit réellement 352 174,09€

IMPERATIF : le fonctionnement doit toujours présenter un excédent

Le résultat comptable d'investissement peut être excédentaire ou déficitaire. Il est en fonction de la rapidité d'exécution des programmes soit en recettes ou en dépenses.

Il est souvent déficitaire, la rentrée de subvention subissant un décalage important par rapport au paiement des dépenses mais peut être excédentaire si l'exécution des programmes est lent.

III. LES POSSIBILITES D'INVESTISSEMENT

A. La CAF Budget 2014

Recettes de fonctionnement (hors excédent reporté) 1 564 137€ moins les dépenses de fonctionnement réelles (hors virement section investissement et fonds de roulement) 1 439 100€ plus le remboursement du capital des Emprunts 85 500€ soit une CAF Nette de 39 537€.

- ce qui permet soit d'autofinancer, ou rembourser les annuités d'emprunt
- Elle varie suivant l'évolution de la réalisation du budget par rapport aux prévisions

B. L'endettement et le désendettement

Il permet un investissement plus ou moins important

1) entre 2008 et 2013 inclus, la valeur initiale de 800 000€ d'emprunts se sont terminés ce qui correspond à une annuité de 73 603€

2) Entre 2014 et 2020

La valeur initiale de 360 000€ se termine correspondant à une annuité de 31 216€

3) Entre 2008 et 2013 922 000€ d'emprunts nouveaux ont été contractés soit une annuité de 50 264€

Malgré un endettement de 122 000€ d'emprunt en plus que le désendettement, l'annuité n'a pas été en augmentation (voir durée et taux).

C. La fiscalité autre possibilité de créer de l'investissement

1% d'augmentation est égal à 4 800€.

Un emprunt de 100 000€ sur 15 ans est égal à une annuité de 8 500€.

Les bases d'imposition sont revalorisées tous les ans de 1% à 2% par l'Etat.

IV. Le fonds de roulement

Dépenses imprévues 100 000€ plus les autres charges de gestion courantes 68 000€ soit 168 000€

Il permet d'assurer la trésorerie de la commune sans recours à la ligne de trésorerie et permet de « prévoir l'imprévu ».

N°2014.05.15/01

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative budget commune suivante :

Dépenses investissement

21534.180 + 4 000 (éclairage public)

2135 - 3 700

2181.83 + 16 000 (Travaux bâtiments)

2188.91 - 16 000 (Acquisition matériel)

Recettes investissement

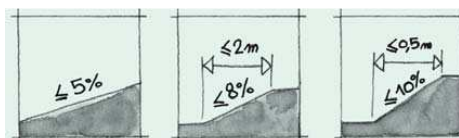
1328.180 + 300 (éclairage public)

POINT SUR LE DOSSIER ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS

Monsieur Le Maire présente l'étude établie par l'Agence Technique Départementale concernant l'accessibilité des espaces publics :

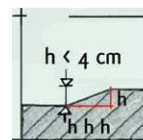
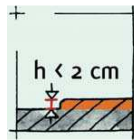
Cadre réglementaire

- Principe d'accessibilité généralisée : loi du 11 février 2005
- Personnes concernées : handicapés physiques, personnes diminués physiquement, personnes avec déficiences (mal voyantes), personnes âgées, personnes avec charges, poussettes, etc
- La commune a effectué un diagnostic de l'accessibilité des ERP en 2011 (Bureau Véritas)
- Cheminements : 1,40 m tolérance possible entre 1,20 m et 1,40 m
- Les pentes

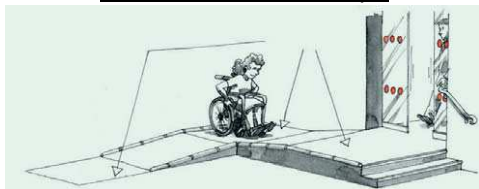


Devers maximum 2%

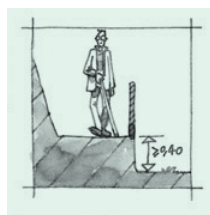
- Palier de repos tous les 10 m pour une pente entre 4 et 5 %
Dimensions : 1,20 m x 1,40 m
- Ecart de niveau (ressaut) : - hauteur max 2cm
- chanfrein de 4 cm



- Illustration d'une rampe

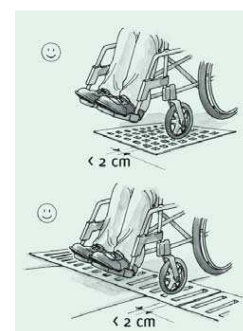
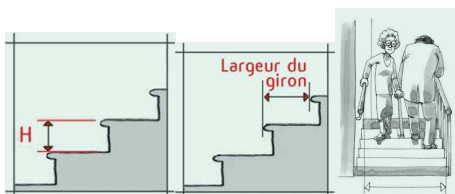


- Rupture de niveau Si $h > 40 \text{ cm}$
- **Garde corps 1 m**

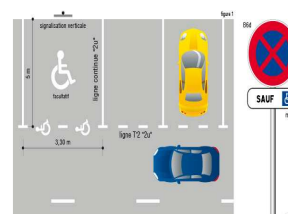


- Point de vigilance : **trous et fentes** situés sur le cheminement

- Escaliers



- Stationnement adapté aux personnes handicapées
Dimension : - 3,3 m de large
- 5 m de long (7 à 8 m pour les véhicules avec sortie arrière)
Signalisation : - peinture au sol (sur ligne de marquage)
- panneau
Pentes et devers : $< 2 \%$



Le phasage proposé par l'ATD est le suivant :

Phase 1	Abords des Ecoles
	Mairie
	Centre Social et Culturel
	Crédit Agricole
	<i>Phase 1 estimé à 45 692 € HT</i>

Phase 2	La Poste
	Avenue de Paris
	Liaison EPHAD - Supermarché - Avenue de Paris
	Pharmacie du haut
	Salle des fêtes
<i>Phase 2 estimé à 71 305,42 € HT</i>	

Phase 3	Avenue de la Gare
	Mobilier Place du Marché
	Temple
	<i>Phase 3 estimé à 61 613 € HT</i>

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 février 2013 a arrêté la phase 1 comme il suit et a porté la somme correspondante aux travaux et subventions au budget :

- Abords des écoles
- Mairie
- La Poste
- Abords de l'EHPAD
- Centre social et culturel

Soit 58 700€ H.T travaux + 4 400€ honoraires

Inscription sur le budget de 75 475€ TTC

Subvention DETR sollicitée 20 823,00€

FRIL à demander 24 240,00€

Monsieur Le Maire souhaite organiser une concertation avec l'Union des Commerçants et les commerçants afin d'étudier avec ces derniers les accès à leur commerce.

N°2014.05.15/02

AVIS SUR LA VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 104, GRAND'RUE

Logiparc est propriétaire de l'immeuble sis 104, Grand'Rue. Logiparc a sollicité l'accord de l'Etat pour procéder à la vente, hors des conditions de ventes locatives, d'un logement locatif social situé 104, Grand'Rue à Couhé.

Conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, le conseil municipal doit donner un avis sur le projet de vente puisque la commune s'était portée garante de l'emprunt contracté pour l'acquisition et l'amélioration du logement.

Le Conseil Municipal, par 6 abstentions et 13 voix pour, donne un avis favorable à cette vente.

N°2014.05.15/03

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, par 1 abstention et 18 voix pour, décide :

-de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et serait attribuée à BERGERON Nicolas

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€.

ORGANISATION DU 14 JUILLET

Monsieur DIEHL informe le conseil municipal que sont organisées par l'Escale le week-end du 12/13 juillet les nuits de l'abbaye. Pour une meilleure organisation en l'insérant dans cette manifestation puis par soucis d'économies, le feu d'artifice du 14 juillet sera tiré exceptionnellement dans la nuit du 13 au 14 juillet à 0h15.

La course du 14 juillet démarrera Chemin de l'Abbaye de Valence (départ fictif).

QUESTIONS DIVERSES

- N°2015.05.15/04 Désignation d'un conseiller référent auprès du comité de jumelage
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Wilfried PARADOT référent auprès du comité de jumelage.
- Les prochaines dates de réunions de conseil municipal sont les suivantes :
 - Jeudi 12/06/2014
 - Jeudi 03/07/2014
 - Mercredi 10/09/2014
 - Jeudi 09/10/2014
 - Jeudi 13/11/2014
 - Jeudi 11/12/2014
- Monsieur Le Maire explique que les commissions ont commencé à travailler.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme CHEDOZEAU : Le miroir de la rue des débats a été démonté.

R : Il a été démonté pour être nettoyé et va être finalement changé.

Pour nettoyer et finalement à changer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la réunion du 10 avril 2014.